



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2022

VINCENNES

Tous mobilisés pour une ville durable !



Collecte des ordures ménagères

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.
Les bacs doivent être sortis **pour 18h30 le jour de la collecte**.



Lundi soir
Mercredi soir
Vendredi soir



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac gris ?
Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des emballages

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages** et à tous les papiers !
Les bacs doivent être sortis **pour 18h30** le jour de la collecte.



Mardi soir
Jeudi soir



Collecte du verre

BAC VERT : VERRE

La collecte du verre est effectuée **le jeudi, une semaine sur deux** selon votre secteur.
Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.



 **Semaine impaire**
Jeudi matin

 **Semaine paire**
Jeudi matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?
Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des végétaux et biodéchets

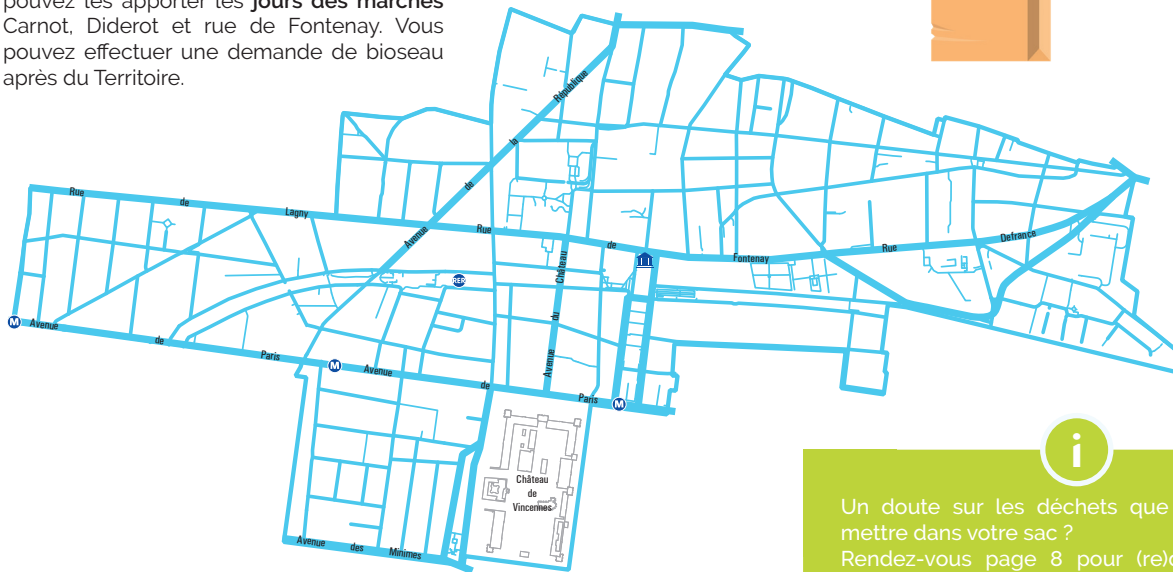
SAC EN KRAFT : VÉGÉTAUX

La collecte de vos végétaux est effectuée le **2^{ème} lundi du mois d'avril à novembre** (sauf au mois d'août).

Concernant vos **déchets alimentaires**, vous pouvez les apporter les **jours des marchés** Carnot, Diderot et rue de Fontenay. Vous pouvez effectuer une demande de bioseau après du Territoire.



2^{ème} lundi du mois
matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre sac ?
Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Comment bien trier vos déchets ?

BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



! La vaisselle, les ampoules, et les éclats de miroir et de verre **ne doivent pas être déposés dans le bac vert**. Vous pouvez les apporter en déchèterie.

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac**.

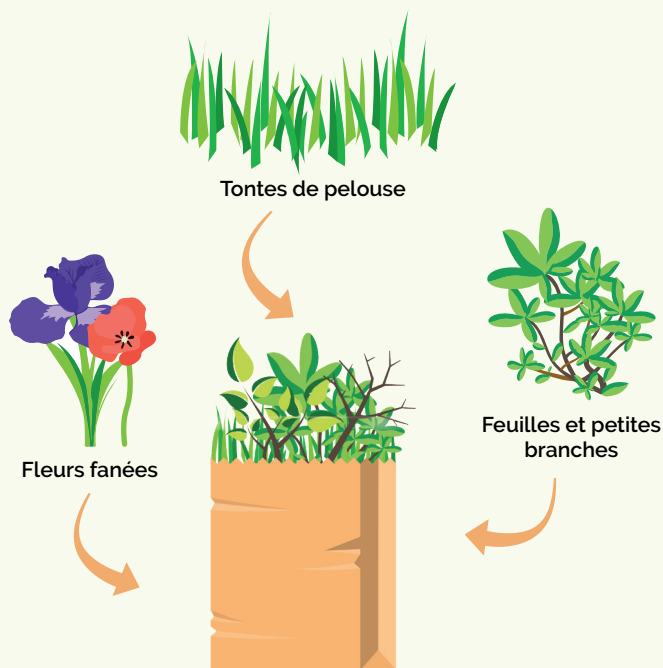
! Ces déchets ne doivent pas être imbriqués, ni mis en sac poubelle d'ordures ménagères, merci.



SAC EN KRAFT : VÉGÉTAUX

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs livrés gratuitement** ainsi qu'un guide d'instruction. Un suivi par un maître composteur est possible pour les collectifs.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service des déchets et de l'environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.

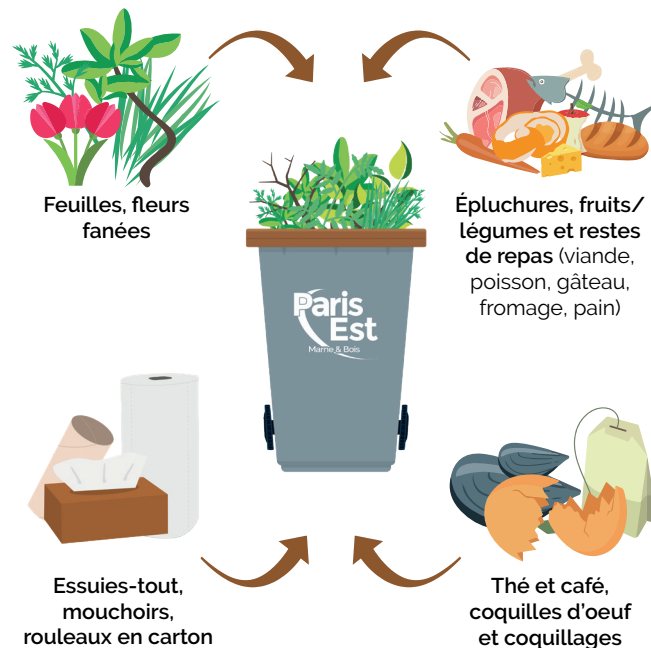


BAC MARRON : BIODÉCHETS

Collecte uniquement sur les marchés

Vous pouvez effectuer votre demande de **bioseau** auprès du service des déchets et de l'environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs livrés gratuitement** ainsi qu'un guide d'instruction. Un suivi par un maître composteur est possible pour les collectifs.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement** réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !
Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.



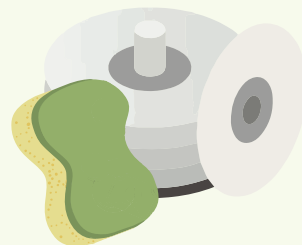
Les restes de repas, si vous n'avez pas de moyen pour les composter



Les fournitures scolaires (stylos, règles, scotch, crayons, ...) mais pensez à les donner à des associations s'ils fonctionnent toujours



Les produits d'hygiène usagés (couches, mouchoirs, rasoirs,...)



Les autres déchets divers : CD, éponges,... mais pensez à les donner à des associations s'ils fonctionnent toujours



Collecte des encombrants en régie

Vos encombrants sont collectés sur **rendez-vous** par téléphone au **0800 77 00 66** (Numéro Vert) ou en ligne sur <https://www.parisestmarnebois.fr> (rubrique encombrants) pour programmer le ramassage. **Ils sont à déposer le jour-même de la collecte avant 7h00.**

Les encombrants collectés sont les **meubles usagés, les sommiers, les matelas, les vieilles ferrailles**, et les **déchets équipements électriques et électroniques** (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...).

Les **autres déchets** (plâtre, gravats, etc.) doivent être portés aux **déchèteries fixes ou mobiles** (voir page 11).

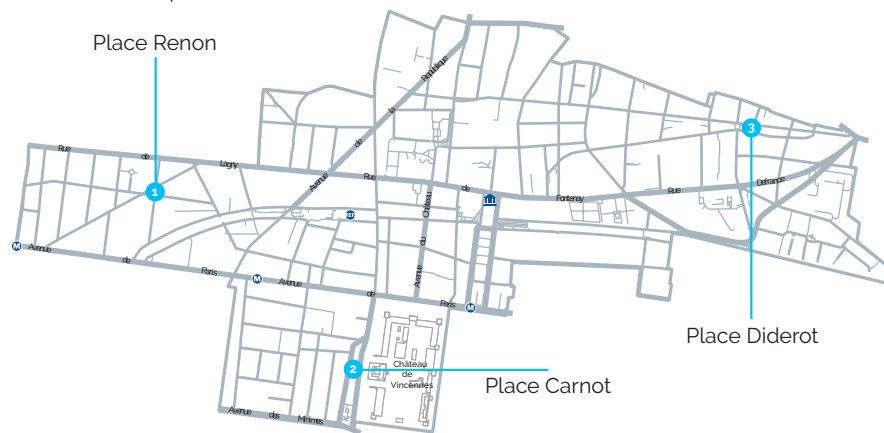
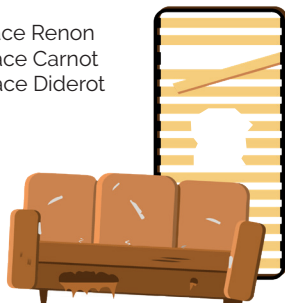
Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2m** maximum.

Les **déchets ménagers spéciaux** (DMS : peintures, solvants, ampoules, ...) doivent être déposés au camion planète.

DECHETERIES MOBILES

Votre ville propose également **trois déchèteries mobiles** :

1. Place Renon
2. Place Carnot
3. Place Diderot



Pensez aux collectes solidaires !

Ecosystem organise 1 à 2 fois par trimestre la **collecte de vos équipements électriques et électroniques**. Il garantit un traitement approprié de vos appareils en assurant la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des DEEE. Pour connaître le calendrier, les horaires et les points de collecte sur votre commune, rendez-vous sur www.parisestmarnebois.fr et les réseaux sociaux.

Défi Familles zéro déchet



Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : zerodechet@pemb.fr

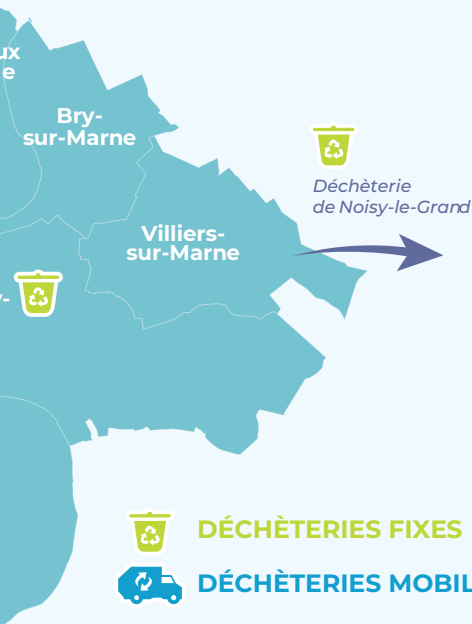
Déchèteries du Territoire



rie
ainville

ux
e

-
.



Déchèteries fixes accessibles aux habitants du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-18h

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**Fermeture définitive en été 2022
Déménagement au Port de Bonneuil**

- 📍 9 avenue Denis Papin
- 🕒 Lundi au vendredi :
8h30-12h & 13h30-17h
- Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
- Dimanche : 9h-13h

ROMAINVILLE

- 📍 62 rue Anatole France
- 🕒 Ouvert tous les jours sauf le 1^{er} mai
- Les dimanches et jours fériés : 8h00 à 16h45
- Du 1^{er} octobre au 31 avril : Lundi au samedi, 8h à 19h45
- Du 2 mai au 30 septembre : Lundi au samedi : 8h à 20h45

Déchèteries mobiles

SAINT-MANDÉ

- 1^{er} samedi du mois - 9h-13h - Rue Cailletet
- 3^{ème} mercredi du mois - 9h-13h - Place de la Libération

VINCENNES

- 2^{ème} samedi du mois - 9h-13h - Place Renon
- 3^{ème} samedi du mois - 9h-13h - Place Carnot
- 4^{ème} mercredi du mois - 14h-18h - Place Diderot

i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés. Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés.



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 510 000 habitants
1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
www.parisestmarnebois.fr

Contact : 01 48 71 59 13 - environnement@pemb.fr